

Gouvernement" l'avis suivant au nom du premier ministre:

Jeudi prochain—que l'application de l'article 7 du règlement soit suspendue.

Cette règle fixe la fin des séances à onze heures, le soir. Depuis longtemps cette règle a été en vigueur et je ne vois rien qui justifie de la modifier à la présente session, quand pour les sessions ordinaires cette règle a été jugée importante autant que nécessaire. Je pourrais dire que depuis 1921, si ma mémoire est fidèle, jamais on n'a siégé à la Chambre après onze heures du soir, sauf, de l'assentiment général et quand cet assentiment a été accordé, ce ne le fut que pour une heure ou deux, selon la nécessité. Le ministre de la Justice me rappelle...

M. BELL (Hamilton): Qui?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'ancien ministre de la Justice, mon collègue (M. Lapointe) me rappelle que cette règle a été modifiée il n'y a que trois ans, mais je me souviens très bien que, même en l'absence de cette règle, le Gouvernement de l'époque prit l'habitude de ne pas siéger au delà de onze heures le soir, durant les dix dernières années. (*Protestations*) J'ai l'espoir que mon honorable ami ne persistera pas à faire voter cette résolution par la Chambre. S'il arrive qu'il y ait lieu de siéger une heure de plus, nous serons disposés à nous entendre à l'amiable. Mais, à coup sûr, si mon honorable ami songe à demander l'adoption de cette résolution, pour permettre au Gouvernement de faire siéger la Chambre toute la nuit, comme cela est arrivé très souvent sous le régime conservateur...

L'hon. M. STEVENS: Et sous le régime libéral aussi.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...nous nous opposerons énergiquement à toute pratique de ce genre. Je ne puis parler que pour mes partisans; mais si l'honorable premier ministre veut écarter toute inquiétude au sujet du premier avis de motion, nous serons tout disposés à mettre à l'étude, cet après-midi même, la résolution qui est inscrite à la suite sur le Feuilleton. Nous aimerions être un peu plus renseignés sur l'objet de la mesure qu'elle concerne, puis en procédant tout de suite à l'étude en comité nous pourrions obtenir ces renseignements.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Il est peut-être préférable de faire savoir à la Chambre que le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a fait certaines assertions erronées. Au cours des quatre ou cinq premières années que j'ai eu l'honneur d'occuper un siège ici, je me rappelle qu'il m'est arrivé

nombre de fois de rentrer chez moi le matin, à l'heure du laitier. Puis-je faire observer de plus que la fin de la séance fut fixée à onze heures grâce aux protestations des membres de notre groupe. J'ose espérer, qu'à cette première étape de la session, le premier ministre ne demandera pas à la Chambre d'effectuer une réforme aussi radicale que celle qu'il propose. Quant à nous, nous sommes tout à fait désireux d'accélérer le travail de la Chambre, pourvu que nous ayons l'occasion suffisante de discuter les importantes questions mises sur le tapis. Je ferai observer amicalement au premier ministre qu'il y gagnera peut-être à la longue, s'il veut bien tenir compte de nos protestations touchant la suspension de cette règle.

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, on voudra bien observer que l'étude de la question, d'après l'avis de motion, est fixée à demain et non à aujourd'hui; cependant, au cours de la conversation que j'ai eue avec mon très honorable ami (M. Mackenzie King), il m'a signifié son intention de faire la déclaration que nous venons d'entendre. Au cours de la dernière session, toutefois, nous nous en souvenons tous, il est arrivé assez souvent que la séance fut prolongée après minuit et, dans une certaine circonstance, nous avons siégé jusqu'aux petites heures afin d'expédier les affaires publiques. Avec la permission de la Chambre, je mettrai la question à l'étude et tenterai d'arriver à une conclusion qui fixera définitivement l'heure de la fin de la séance, advenant le cas où nous siégerions après onze heures du soir. De tous les honorables membres, je serais assurément le moins disposé à supporter le poids et les fatigues des séances de nuit, étant donné, comment dirai-je? la multiplicité des hautes charges publiques que j'occupe; dans les circonstances, mes honorables amis peuvent être assurés que demain, je serai en mesure, grâce à une entente, de leur donner satisfaction, à savoir que les séances ne se prolongeront pas au delà de l'heure raisonnable, au jugement de la Chambre, pour la transaction des affaires publiques. En attendant, vu que l'avis inscrit au Feuilleton fixe à demain l'étude de la question, il n'y a rien à faire pour aujourd'hui sauf avec le consentement unanime de la Chambre; cependant, je crois qu'il est possible d'arriver à conclure un arrangement satisfaisant.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. GARLAND (Bow River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège. Hier, au cours des ob-